

DECLARATION DE MISSION

Les objectifs de l'Institut de Droit Aérien et Spatial de l'Université McGill sont :

- ***D'éduquer la nouvelle génération de juristes en droit aérien et spatial, afin de servir les besoins de la communauté aéronautique et spatiale internationale.*** L'IDAS offre une formation universitaire supérieure d'envergure internationale. Depuis les promulgations respectives de la Convention de Varsovie de 1929, de la Convention de Chicago de 1944, et du Traité de l'Espace de 1967, le principe directeur commun au droit aérien et spatial public et privé a été la création d'un régime juridique universel, permanent et unifié. En envoyant ses diplômés dotés d'une solide formation universitaire, aux quatre coins du monde, McGill a contribué à cet objectif essentiel d'harmonisation internationale du droit.
- ***D'offrir aux étudiants de l'IDAS la meilleure formation supérieure en droit aérien et spatial au monde.*** Bien que l'IDAS enseigne le droit aérien et spatial à l'Université McGill depuis plus d'un demi-siècle, l'Institut s'efforce inlassablement d'améliorer son programme d'enseignement. L'IDAS cherche à offrir à ses étudiants un programme d'études répondant à leurs besoins en matière de formation, destiné à leur apporter les fondamentaux théoriques et pratiques, ainsi qu'à développer leurs facultés d'analyse et de communication, afin de leur permettre d'accomplir au mieux leur devoir professionnel.
- ***De maintenir de solides relations intellectuelles avec la Faculté de Droit.*** Le droit aérien et spatial offre un exemple concret des questions soulevées dans le cadre du développement de systèmes appropriés de gouvernance mondiale. D'autres collègues de la Faculté de Droit traitent de ces problèmes dans leurs domaines de compétence respectifs. L'institut cherche à resserrer ces liens académiques entre le premier cycle de droit et les cycles supérieurs.
- ***De publier des études interdisciplinaires intéressant les institutions gouvernementales et internationales, l'industrie aéronautique et spatiale, ainsi que les professionnels du droit.*** Depuis 1976, le Centre de Recherche en Droit Aérien et Spatial de l'IDAS publie les Annales de Droit Aérien et Spatial, ainsi que de nombreux livres, rapports, études et actes de conférences ; le corps enseignant de l'IDAS publie également dans de

nombreuses autres revues juridiques. Il coopère aussi avec les organisations internationales et les institutions gouvernementales, dans leurs efforts pour faire progresser la politique et le droit dans le domaine aéronautique et spatial.

- ***De répondre aux besoins de formation professionnelle des professionnels du droit aérien et spatial.*** Les ateliers, conférences et séminaires organisés par l'IDAS attirent des praticiens, représentants gouvernementaux, leaders de l'industrie, et professeurs du monde entier. Au fil des années, l'Institut a accueilli des délégués de nombreuses nations à la recherche d'information de pointe sur les derniers développements en matière de droit aérien et spatial.
- ***De créer un environnement intellectuel stimulant et un réseau professionnel mondial pour le corps enseignant, les étudiants, diplômés et experts dans ce domaine.*** L'IDAS réunit sous un même toit, quelques-uns des plus brillants experts mondiaux en droit aérien et spatial aux fins de recherche, discussions informelles, cours magistraux, séminaires et conférences.